

Mélanges en l'honneur de Michel Vivant

Penser le droit de la pensée

Offre de
souscription
valable
jusqu'au 4 mai
2020



Michel Vivant n'est pas au terme de sa carrière mais le moment est venu, peu de temps après son départ de la direction de la spécialité Propriété intellectuelle du master de « Droit économique » à Sciences Po, de lui dédier des *Mélanges*.

Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Montpellier où, après avoir dirigé l'IRETIJ (laboratoire pionnier en informatique juridique), optant pour une approche originale et transversale de la propriété intellectuelle, Michel Vivant a fondé et dirigé l'ERCIM (Équipe de recherche Créations Immatérielles et Droit) ainsi que le DEA puis le Master de Droit des Créations immatérielles. Il a rejoint Sciences Po en 2007 où il a poursuivi ses très nombreuses activités (membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle comme jadis du CNRS, expert auprès de la Commission européenne, associé à de très nombreuses institutions universitaires en qualité d'enseignant, de la Fondation Vargas à Rio à l'Université Laval à Québec, en passant par l'Université de Can Tho au Vietnam...).

Michel Vivant, qui est un professeur merveilleusement érudit, a été l'un des pionniers du droit de l'informatique et de l'internet et un très fin connaisseur, ce qui est toujours encouragé mais rarement pratiqué, du droit de la propriété industrielle et du droit de la propriété littéraire et artistique. Dans cette grande maîtrise du droit de l'immatériel (ou du droit de la pensée, comme il l'affichait dans la présentation de son centre de recherche à Montpellier) il a dirigé les travaux de 70 docteurs en droit, français ou étrangers. Il est aussi l'un de ces professeurs de droit (et ils ne sont pas si nombreux) qui n'a jamais abordé la propriété intellectuelle uniquement pour elle-même mais l'a sans cesse replacée dans son environnement juridique, économique et social. Michel Vivant n'a jamais cessé, par ailleurs, d'allier une activité académique nationale et internationale et une activité pratique (activité de conseil, en France et à l'étranger, auprès des entreprises comme des cabinets d'avocats, mission d'arbitrage).

Il est donc naturel que le florilège d'articles ici réunis émane à la fois d'universitaires et d'avocats, français et étrangers. Leurs contributions qui sont présentées autour de trois idées fortes (« Construire une théorie de l'immatériel », « S'ouvrir sur d'autres systèmes de droit », « Décloisonner les disciplines juridiques ») sont autant d'échos à l'esprit curieux et inventif de Michel Vivant qui n'a eu cesse de penser ce droit de la pensée.

Les *Mélanges en l'honneur de Michel Vivant, Penser le droit de la pensée*, vous sont proposés en souscription au prix de 89€^{TTC} au lieu de 109€^{TTC}.

Afin de figurer sur la liste des souscripteurs de l'ouvrage, veuillez renvoyer votre bulletin de souscription, avant le 4 mai 2020.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus figurer sur la liste des souscripteurs mais vous continuerez à bénéficier du tarif préférentiel jusqu'au 2 juillet 2020.



LexisNexis®

DAJLOZ

CONTRIBUTIONS

PREMIÈRE PARTIE

CONSTRUIRE UNE THÉORIE DE L'IMMATÉRIEL

Big bang, par **Victor Nabhan**, professeur honoraire à l'Université de Nottingham, ancien président de l'ALAI

Le juge de la marque, par **Jacques Azéma**, professeur émérite de l'Université Jean Moulin Lyon III, directeur honoraire du Centre Paul Roubier

Libre propos sur l'existence d'un droit de l'œuvre applicable aux créations issues de l'intelligence artificielle, par **Alexandra Bensamoun**, professeur de droit privé à l'Université de Rennes 1

La fonction sociale des droits de propriété intellectuelle appliquée au médicament, par **Élisabeth Berthet**, docteur en droit, docteur en pharmacie, avocat au barreau de Paris

L'influence de l'intelligence artificielle sur les mécanismes de la propriété intellectuelle, par **Nicolas Binctin**, professeur agrégé des Facultés de droit à l'Université de Poitiers-CECOJI

Le droit d'auteur et les gens : petit abécédaire d'un divorce, par **Christophe Caron**, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris-Est (Paris XII), avocat à la Cour (Cabinet Christophe Caron)

Les dépôts multiples en droit des marques, par **Jean-Pierre Clavier**, professeur de droit à l'Université de Nantes, directeur du Master 2 « Droit de la propriété intellectuelle »

La convergence du droit de la propriété littéraire et artistique et du « droit des données » : une fatalité ? par **Mélanie Clément-Fontaine**, professeur de droit privé à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines – Paris-Saclay, directrice du laboratoire DANTE

Du commun de l'intelligence artificielle, par **Séverine Dusollier**, professeure, École de droit, à Sciences Po

Penser la régulation à l'ère de la conversation, par **Karine Favro**, professeur de droit public à l'UHA et **Célia Zolynski**, professeur de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne

Se tenir bien dans l'espace numérique, par **Marie-Anne Frison-Roche**, professeur des Universités à Sciences Po (Paris)

L'histoire extravagante des pièces de rechange automobiles en droit français, par **Jean-Christophe Galloux**, professeur à l'Université Paris 2, président de l'IRPI

La personnalité numérique, par **Bérengère Gleize**, maître de conférences à l'Université d'Avignon, membre du CUERPI (CRJ) à l'Université de Grenoble-Alpes

Propriété des données, par **P. Bernt Hugenholtz**, Institut de droit de l'information (IViR)

Quelques réflexions sur la concordance des critères de protection et de contrefaçon en propriété intellectuelle, par **Pascal Kamina**, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université de Franche-Comté

La singularité des œuvres graphiques et plastiques, par **André Lucas**, professeur émérite de l'Université de Nantes

Le droit d'auteur et la renaissance digitale, par **Ejan Mackaay**, professeur émérite à l'Université de Montréal/Droit

Libres propos autour de l'interprétation des contrats d'auteur, par **Agnès Maffre Baugé**, maître de conférences, responsable de la formation Master droit : des métiers du droit, Université d'Avignon – CUERPI (CRJ)

La liberté d'expression à l'épreuve de l'internet, par **Nathalie Mallet-Poujol**, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'ERCIM UMR 5815 – Université de Montpellier

Le droit comptable au Pays des Merveilles, par **Jean-Louis Navarro**, maître de conférences en droit

privé (HDR-HC), vice-doyen en charge des relations internationales, directeur du Master 2 « Droit des affaires comparé » en collaboration avec l'Université de Montréal (Canada) Équipe DCT (EA 4573)

La recevabilité en appel des nouvelles demandes dans le procès civil en contrefaçon, par **Jérôme Passa**, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), avocat

La « propriété » des données. Balade au « pays des merveilles » à l'heure du Big Data, par **Yves Poulet**, professeur émérite à l'Université de Namur, professeur associé à l'UCLille, membre de l'Académie royale de Belgique

Le droit français de la propriété industrielle au carrefour de l'harmonisation. Quo vadis ?, par **Yves Reboul**, professeur émérite de l'Université de Strasbourg, directeur général honoraire du CEIPI

Nouveau changement de paradigme pour le droit de la propriété littéraire et artistique. Libres propos dans une forme tout aussi libre..., par **Fabrice Siiriainen**, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Côte d'Azur, avocat au barreau de Paris

Les jeux de lois des représentations des manifestations sportives, par **Pierre Sirinelli**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne

Les outils d'appropriation au service des communs numériques, par **Alain Strowel**, professeur à l'Université Saint-Louis, Bruxelles, UCLouvain, KUL, Munich Intellectual Property Law Centre, avocat

Technology protection and competition policy for the information economy. From property rights for competition to competition without proper rights ?, par **Hanns Ullrich**, Dr. iur Dr. e.h. MCJ (NY Univ.) professor emeritus Universität der Bundeswehr München, affiliated researcher Max Planck Institute for Innovation and Competition Law, Munich ; visiting professor College of Europe, Bruges

Le contrat au pays des merveilles, par **Gilles Vercken**, avocat aux barreaux de Paris et de Strasbourg, Cabinet Vercken et Gaullier

Quelques jalons pour une histoire du droit de l'informatique, par **Bertrand Warusfel**, professeur à l'Université Paris 8

DEUXIÈME PARTIE

S'OUVRIRE SUR D'AUTRES SYSTÈMES DE DROIT

Marge de protection du droit de la propriété intellectuelle et droit de la responsabilité civile, par **Tsukasa Aso**, docteur en droit et professeur assistant à l'Université de Kyushu, Japon

Juge et loi du savoir-faire non breveté : approche de droit international privé, par **Tristan Azzi**, professeur à l'École de droit de la Sorbonne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Protecting Intangible Cultural Heritage through Intellectual Property. A challenge for IP classic tools ?, par **Manuel Desantes**, professor of Law, University of Alicante (Spain)

L'étendue territoriale des décisions de justice en droit de l'OAPI, par **Paulin Edou-Edou**, docteur en droit de l'Université Robert Schuman, Strasbourg III, directeur général de l'OAPI de 2007 à 2017, enseignant-chercheur

Le brevet d'invention africain (OAPI) et le développement durable, par **René Kiminou**, maître de conférences à l'Université des Antilles, chargé d'enseignements aux Universités de Guyane et Nouveaux Horizons, Lubumbashi, Congo Démocratique

International Jurisdiction for Online IP Infringement Cases, par **Roland Knaak**, Affiliated Research Fellow, Intellectual Property and Competition Law at Max Planck Institute for Innovation and Competition

Vers un modèle européen transversal de finalisation des droits de propriété intellectuelle, par **Vincent Ruzek**, docteur en droit, juriste à l'EUIPO, département « Coopération

internationale et affaires juridiques »

Transplantation of the Law as a Legislative Technique in the Intellectual Property Domain, **Xavier Seuba**, Associate Professor of Law, Academic Coordinator and Scientific Responsible, CEIPI, University of Strasbourg

L'impérativité européenne en droit d'auteur. Quel prolongement en droit international privé ? par **Édouard Treppoz**, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Juge et loi du brevet européen à effet unitaire, par **Pierre Véron**, avocat à la Cour, président d'honneur de l'EPLAW (European Patent Lawyers Association), membre du groupe d'experts et du comité de rédaction du règlement de procédure du Comité préparatoire de la Juridiction unifiée du brevet

TROISIÈME PARTIE

DÉCLOISONNER LES DISCIPLINES JURIDIQUES

Las plataformas digitales de financiación participativa, par **Marcelo Bauzá**, docteur en droit et sciences sociales, Faculté de droit, Udelar, Uruguay

Un droit vivant. Manifeste pour des juristes incarnés et sensibles à l'heure de l'intelligence artificielle, par **Valérie-Laure Benabou**, professeur à l'Université Aix-Marseille

Le « droit d'auteur économique ». *Un droit d'auteur entrepreneurial perturbateur du droit d'auteur humaniste*, par **Jean-Michel Bruguère**, professeur à l'Université Grenoble-Alpes, directeur du CUERPI (CRJ)

Droit et image. Pour une nouvelle approche interdisciplinaire, par **Thomas Dreier**, professor of Law at the University of Karlsruhe/ Karlsruhe Institute of Technology (KIT), director of the Institute for Information Law (Germany), honorary professor at the Law Faculty of the University of Freiburg

Pour un manifeste dada du droit d'auteur, par **Christophe Geiger**,

professeur, directeur du Laboratoire de recherche du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Université de Strasbourg

L'imaginaire de la Cour de cassation face à ses réformateurs, par **Christophe Jamin**, directeur de l'École de droit de Sciences Po

La propriété intellectuelle dans la carte (de l'image à la donnée), par **Jacques Larrieu**, professeur émérite à l'Université Toulouse Capitole-CDA-Epitou

Éléments pour une sémiologie des propriétés intellectuelles, par **Franck Macrez**, maître de conférences au Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Université de Strasbourg

La transdisciplinarité du droit du numérique, par **Nathalie Martial-Braz**, professeur de droit privé à l'Université Paris Descartes – CEDAG, membre de l'Institut universitaire de France

Gouvernance de l'Internet au Brésil, par **Luiz Fernando Martins Castro**, membre du Conseil d'Administration de CGI.br, Avocat à São Paulo SP ; docteur en Informatique et Droit de l'Université de Montpellier-France, directeur adjoint de la Conformité d'Assespro - SP

Performance et raison d'être en droit des contrats, par **Jacques Mestre**, professeur des Facultés de droit

Phénoménologie de la propriété intellectuelle et le mythe de Sisyphe, par **Pierre-Emmanuel Moysé**, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université McGill, directeur du Centre des politiques en propriété intellectuelle (CIPP)

La propriété intellectuelle : outil de développement ou arme de domination ? par **Bernard Remiche**, professeur émérite à l'Université de Louvain (Belgique), avocat

Le Conseil constitutionnel a-t-il une conscience politique ? par **Dominique Rousseau**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Offre de souscription

Valable jusqu'au 2 juillet 2020

20BROMD055

OUI, je souscris aux **Mélanges en l'honneur de Michel Vivant** et je profite du prix de souscription de 89 €^{TTC} au lieu de 109 €^{TTC}, valable jusqu'au 2 juillet 2020

ARTICLE	QTÉ	P.U	TOTAL
<input type="checkbox"/> Mélanges en l'honneur de Michel Vivant Penser le droit de la pensée (VB363101)	_____	_____	_____

Frais de port par commande

0,01€

(TVA 5,5%) Tarifs susceptible d'être modifié selon la TVA applicable au moment de la facturation

TOTAL

À partir du 3 juillet 2020, prix fixe à 109 €^{TTC}

→ Indication à porter dans la liste des souscripteurs

Je souhaite que mon nom figure parmi la liste des souscripteurs dans l'ouvrage, pour cela je souscris avant le 4 mai 2020 (le cachet de la poste faisant foi).

Et je m'inscris sur la liste des souscripteurs sous les mentions suivantes (*écrivez très lisiblement et en lettres capitales et joignez si possible votre carte de visite*)

NOM

PRÉNOM

QUALITÉS

(*Telles que vous souhaitez qu'elles apparaissent sur la liste des souscripteurs à la fin de l'ouvrage*)

Je ne souhaite pas que mon nom figure parmi la liste des souscripteurs dans l'ouvrage, mais je bénéficie quand même du tarif de souscription.

Attention : à défaut de case cochée, votre nom n'apparaîtra pas dans l'ouvrage.

RÈGLEMENT

Je règle par prélèvement bancaire (*remplir l'autorisation de prélèvement ci-après*)

Je règle à réception de facture (*privilégier le virement dans ce cas, les coordonnées bancaires figurent sur la facture*).

À RETOURNER À :

- LexisNexis - Patricia Lecoustey
- patricia.lecoustey@lexisnexis.fr

ADRESSE DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

VOTRE N° CLIENT LEXISNEXIS _____
(*Si vous le connaissez*)

NOM _____

PRÉNOM _____

SOCIÉTÉ / ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

E-MAIL _____

TÉL. _____

DATE/CACHET ET SIGNATURE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par LexisNexis SA en qualité de responsable de traitement pour la gestion et la prospection commerciale. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de LexisNexis SA à faire de la prospection commerciale. Les données sont conservées selon les termes indiqués dans notre Politique de confidentialité - données personnelles. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, des données personnelles vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, vous devez écrire à vosdonnees@lexisnexis.fr ou vous connecter à notre Centre de Confidentialité. 20BROMD055 - LexisNexis - 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15 - 552 029 431 RCS Paris.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous ma demande d'autorisation de prélèvement, dûment complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) original, de mon compte.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA – MANDAT PERMANENT

Référence Unique de Mandat (RUM) :

<p>J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.</p>	Identifiant Créancier SEPA
FR13ZZZ101141	

Raison Sociale et adresse du débiteur	Nom & Adresse du créancier
Code Client :	LEXISNEXIS 141 RUE DE JAVEL 75747 PARIS CEDEX 15

COORDONNEES DU COMPTE A DEBITER			
Code à 5 chiffres	Code à 5 chiffres	Compte à 11 chiffres	Code à 2 chiffres
ETABLISSEMENT	GUICHET	N° DU COMPTE	CLE
Code à 8 ou 11 caractères		Code à 14 à 34 caractères	
BIC Swift (Bank Identifier Code)		IBAN (International Bank Account Number)	

DATE & SIGNATURE :	NOM & ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DE VOTRE COMPTE